

Commune de Saint Alban de Montbel

Compte rendu du conseil municipal du 3 avril 2017 à 20 H

Mme le Maire Annick CHEVALIER, présidente de séance.
Mme Annick POUPENEY, secrétaire de séance

Membres présents :

Mme Annick CHEVALIER, Maire	M. Sylvain DURET, Adjoint
M. Henri GRIMONET, Adjoint	M. Patrick NOEL-LARDIN
M. Géraud RENAUDIN	M. Jean SZLAPKA
M. Bernard-Paul EMINET	M. Luc LEGER, Adjoint
Mme Annick POUPENEY, Adjoint	M. Paul MERCY
M. Benjamin BARDON	

Membres absents et excusés et pouvoirs :

Mme Audrey SCHNEIDER (pouvoir à M. Luc LEGER),
Mme Catherine SENFT (pouvoir à M. Paul MERCY).

Ordre du jour :

- Délibération pour l'intégration des communes de la CCLA dans l'étude de la démarche de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- Délibération pour approbation du compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Délibération pour vote des taux d'imposition 2017
- Budget 2017
- Questions diverses

Début de la séance à 20 h le compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2017 sera validé lors du prochain conseil municipal.

1 - Délibération pour l'intégration des communes de la CCLA dans l'étude de la démarche de révision de la charte du Parc Naturel Régional de Chartreuse

Madame Corinne WOLFF (Conseillère départementale et Vice-Présidente du Parc Naturel Régional de Chartreuse en charge de la révision de la charte) est invitée à intervenir pendant le conseil municipal pour présenter la procédure de révision de la charte qui régit le Parc. La durée de la procédure de révision est de 2 ans et elle intervient tous les 15 ans.

La révision de la charte offre la possibilité d'étudier la modification du périmètre du PNR de Chartreuse. Ainsi les communes qui souhaiteraient voir étudier l'intégration de tout ou partie de leur territoire dans le PNR ont l'opportunité d'en faire la demande à l'occasion de cette révision. Madame WOLFF présente les missions du PNR de Chartreuse et les avantages et intérêts d'une adhésion. Elle rappelle que la demande d'adhésion n'est pas engageante puisque l'intégration dans le PNR, dans l'hypothèse où

l'étude la validerait, nécessitera une délibération de la commune en fin de procédure. Le coût de l'étude est intégralement portée par le PNR.

La révision de la charte intervenant tous les 15 ans, la prochaine possibilité pour les communes d'étudier ou de solliciter l'intégration dans le PNR de Chartreuse n'interviendra pas avant 2034, soit 17 années (15 ans + 2 ans de l'étude).

Il est d'autre part rappelé sur le plan du fonctionnement que :

-le parc de Chartreuse n'exerce aucune compétence en lieu et place des communes ou des EPCI, mais il met en œuvre des missions relevant des thématiques suivantes :

. Préservation et valorisation des patrimoines naturels, culturels, paysagers

. Développement économique et social, emploi

. Aménagement du territoire

. Accueil, information et sensibilisation du public

. Expérimentation et innovation

- Le financement du fonctionnement du Parc provient de la Région à 60%, des Départements à 25% et des communes et EPCI à 15%. Pour les communes, le coût de l'adhésion est de 0,50 € / habitant.

Dans ce cadre, les communes qui souhaitent intégrer l'étude pourront ensuite, si elles le désirent rejoindre le Parc. Elles doivent faire valoir leur demande auprès du Président du PNR de Chartreuse avant le 15 avril prochain.

Madame Le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération votée à l'unanimité.

- 2 - Délibération pour vote pour l'approbation du compte de gestion 2016

Madame le maire fait une présentation budgétaire au conseil et retrace la préparation et l'exécution des budgets communaux.

Approbation du compte de gestion pour l'année 2016

Présentation de l'affectation du résultat d'exploitation 2016

Investissements : 24 964,76 €

Fonctionnement : 328 621,58 €

Délibération votée à l'unanimité

- 3 - Compte Administratif 2016

Présentation du résultat budgétaire

Etat des opérations 2016

Présentation du compte administratif 2016, affectation du résultat.

Section fonctionnement	Dépenses : 371 306,16 € Recettes : 699 512,07 €
Section investissement	Dépenses : 178 825,87 € Recettes : 193 125,63 €

Vote du compte administratif pour 2016.

Mme le Maire sort de la salle du conseil conformément à la loi.
Henri GRIMONET – 1^{er} adjoint – préside alors le vote.

Compte administratif voté à l'unanimité

- **4 - Délibération pour vote des taux d'imposition 2017**

Ce vote contient le volet concernant l'ajustement prévisionnel des taux d'imposition.
Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)

	2017	2016 pour rappel
Taxe d'habitation	9,40 %	8,78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,20 %	17,94 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,03 %	49,56 %
Cotisation foncière des entreprises	0 %	0%

Délibération votée avec une abstention : M. Bernard-Paul EMINET.

- **5 - Budget primitif 2017**

Mme le Maire présente au conseil municipal, l'articulation budgétaire du BP 2017 ainsi que le tableau des opérations d'investissement pour 2017.

Fonctionnement	783 991,58 €
Investissement	402 901,34 €
Total du Budget	1 186 892,92 €

Vote du budget primitif 2017 :

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Fin du conseil municipal à 22 H.

Annick POUPENEY
Secrétaire de séance

Annick CHEVALIER
Président de séance